

DÉCLARATION PRÉALABLE CONSTRUCTION

N° Dossier :

DP 033 506 26 X 0028

Déposé le :

17/07/2026

Affiché le :

17/07/2026

Bénéficiaire(s) :

COMMUNE (M. Christophe MIQUEU)

Nature du projet :

Peinture de la porte côté jardin du logement communal

Surface de plancher :

Superficie du terrain :

200 m²

Informations supplémentaires :

Références cadastrales : AX 0422 (43 bis rue Saint Léger - null).

Le dossier peut être consulté à cette adresse :

Mairie de SAUVETERRE-DE-GUYENNE
28 Place de la République
33540 SAUVETERRE-DE-GUYENNE

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).